

(19)



(11)

EP 2 495 364 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

05.09.2012 Bulletin 2012/36

(51) Int Cl.:

D06N 7/00 (2006.01)

A47G 27/04 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **12157568.2**

(22) Date de dépôt: **29.02.2012**

(84) Etats contractants désignés:

**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**

Etats d'extension désignés:

BA ME

(30) Priorité: **01.03.2011 FR 1151660**

(71) Demandeur: **Foxi et Graph International
78710 Rosny Sur Seine (FR)**

(72) Inventeur: **Franck, Etienne
92360 Meudon la Forêt (FR)**

(74) Mandataire: **Cabinet HERRBURGER
115, Boulevard Haussmann
75008 Paris (FR)**

(54) **Dispositif de fixation amovible sur un sol d'éléments de revêtement tels que des dalles ou des lés de moquette.**

(57) Dispositif de fixation amovible sur un sol d'éléments de revêtement tels que des dalles ou des lés de moquette **caractérisé en ce qu'il** est constitué par un tapis intercalaire continu composé d'une nappe support de feutre aiguilleté à base de fibres synthétiques, en par-

ticulier de fibres en polyester dont les deux faces sont respectivement enduites d'une résine de blocage anti-glissante exempte de composés organiques volatils, en particulier d'une résine acrylique.

EP 2 495 364 A1

Description

[0001] La présente invention concerne un dispositif de fixation amovible sur un sol d'éléments de revêtement tels que des dalles ou des lés de moquette.

[0002] Un tel dispositif est adapté à la pose de moquette dans des habitations, des immeubles de bureaux, des locaux commerciaux et également dans des locaux à usage événementiel.

[0003] Des dalles ou des lés de moquette ne peuvent, en règle générale, pas être directement posés sur le sol sans utiliser des moyens de nature à les empêcher de glisser.

[0004] Pour cette raison, de tels éléments de revêtement sont le plus souvent collés, ce qui implique un procédé d'application long et incommode pour les poseurs, donc en corollaire onéreux et exclut de surcroît toute possibilité d'enlèvement d'un élément et de repositionnement de celui-ci après dépose et de recyclage aisé.

[0005] Certains fabricants ont également déjà tenté d'introduire sur le marché des moquettes adhésives, ce qui alourdit leur processus de fabrication.

[0006] La présente invention a pour objet de remédier à ces inconvénients en proposant un dispositif de fixation amovible sur un sol d'éléments de revêtement tels que des dalles ou des lés de moquette peu onéreux au niveau de sa fabrication, particulièrement simple d'utilisation, donc permettant aux poseurs d'obtenir un gain de temps appréciable et parallèlement de nature à faciliter l'enlèvement et le repositionnement, le remplacement et le recyclage des éléments de revêtement.

[0007] Selon l'invention, un tel dispositif est constitué par un tapis intercalaire continu destiné à être positionné entre le sol et les éléments de revêtement, en particulier les dalles ou les lés de moquette.

[0008] Ce tapis intercalaire est composé d'une nappe support de feutre aiguilleté à base de fibres synthétiques, en particulier de fibres en polyester dont les deux faces sont respectivement enduites d'une résine de blocage antiglissante exempte de composés organiques volatils, en particulier d'une résine acrylique.

[0009] L'épaisseur de cette nappe support peut bien entendu varier en fonction du niveau de confort souhaité.

[0010] Selon l'invention, un tel tapis intercalaire a toutefois en règle générale une épaisseur de l'ordre de 2 mm.

[0011] Ce tapis dont la composition permet de respecter les normes en vigueur relatives à la protection de l'environnement se distingue parallèlement par des caractéristiques avantageuses de résistance à la température, aux substances chimiques et à l'usure par frottement, et en outre d'isolation acoustique.

[0012] Selon l'invention, l'enduction de la nappe support est en règle générale effectuée par projection d'une résine de blocage antiglissante sur chacune des faces de celle-ci.

[0013] Les résines ainsi projetées sur les deux faces de la nappe support peuvent être identiques sans pour

cela sortir du cadre de l'invention.

[0014] Il est toutefois particulièrement avantageux de projeter respectivement une résine distincte sur chacune de ces faces par enduction différenciée.

[0015] A cet effet et selon une caractéristique préférentielle de l'invention, la nappe support est enduite d'une résine de blocage poissante sur l'une de ses faces ou première face destinée à venir en contact avec le sol et d'une résine de blocage adhérente sur son autre face ou seconde face destinée à venir en contact avec les éléments de revêtement.

[0016] L'accrochage au sol de la première face du tapis intercalaire est ainsi plus fort que l'accrochage des éléments de revêtement sur la seconde face de ce tapis dans la mesure où la résine de blocage poissante possède un pouvoir adhérent plus fort que la résine de blocage adhérente.

[0017] Un tel tapis intercalaire correspond à un produit écologique dans la mesure où il permet de fixer sur un sol quelconque des éléments de revêtement tels que des dalles ou des lés de moquette sans les coller, mais en garantissant une adhérence suffisante pour exclure tout risque de glissement pouvant entraîner leur disjonction, notamment dans un bureau, suite au déplacement d'une chaise ou d'un meuble autre et où il permet un remplacement aisé d'éléments de revêtement usagés ainsi que le recyclage de ces éléments.

[0018] Ce tapis intercalaire présente en outre l'avantage de permettre d'enlever facilement des éléments de revêtement, notamment dans le cas où il est nécessaire d'avoir accès à des gaines techniques en découpant un tronçon de ce tapis puis de repositionner et refixer ces éléments en réutilisant le tronçon de tapis préalablement découpé ou en utilisant un tronçon identique.

[0019] Selon une autre caractéristique de l'invention, la seconde face de la nappe support enduite d'une résine de blocage adhérente est recouverte d'un film de protection amovible.

[0020] Cette caractéristique est de nature à simplifier la pose des éléments de revêtement et de permettre de réaliser lors de celle-ci une économie de temps appréciable.

[0021] En effet, le tapis intercalaire peut avantageusement être présenté en rouleau et être déroulé à plat sur le sol.

[0022] Les éléments de revêtement peuvent ensuite être positionnés sur ce tapis en retirant au fur et à mesure le film de protection.

[0023] On peut ainsi obtenir un revêtement tel qu'une moquette offrant un confort acoustique et à la marche remarquables et se distinguant en outre par des caractéristiques « fire-retardant ».

Revendications

1. Dispositif de fixation amovible sur un sol d'éléments de revêtement tels que des dalles ou des lés de mo-

quette

caractérisé en ce qu'

il est constitué par un tapis intercalaire continu composé d'une nappe support de feutre aiguilleté à base de fibres synthétiques, en particulier de fibres en polyester dont les deux faces sont respectivement enduites d'une résine de blocage antiglissante exempte de composés organiques volatils, en particulier d'une résine acrylique.

5

10

2. Dispositif selon la revendication 1,

caractérisé en ce que

le tapis intercalaire a une épaisseur de l'ordre de 2 mm.

15

3. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, **caractérisé en ce que**

la nappe support est enduite d'une résine de blocage paissante sur l'une de ses faces ou première face destinée à venir en contact avec le sol et d'une résine de blocage adhérente sur son autre face ou seconde face destinée à venir en contact avec les éléments de revêtement.

20

4. Dispositif selon la revendication 3,

caractérisé en ce que

la seconde face de la nappe support enduite d'une résine de blocage adhérente est recouverte d'un film de protection amovible.

25

30

5. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1. à 4, **caractérisé en ce que**

le tapis intercalaire est présenté en rouleau.

35

40

45

50

55



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 12 15 7568

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	WO 01/12343 A1 (RUG HOLD NAT SERVICE CT INC [US]; WYMAN OLIVER A [US]) 22 février 2001 (2001-02-22) * page 2, ligne 12-16; revendications 1-3,6-9,11,12; figures 3,5-7 * * page 3, ligne 11-13 * * page 5, ligne 20 - page 6, ligne 23 * -----	1-5	INV. D06N7/00 A47G27/04
X	US 6 143 118 A (HORNAMAN E CHRIS [US] ET AL) 7 novembre 2000 (2000-11-07) * abrégé; exemple * -----	1-5	
X	US 5 763 040 A (MURPHY PETER MICHAEL [US] ET AL) 9 juin 1998 (1998-06-09) * colonne 11, ligne 1-6 * -----	1-5	
X	DE 31 49 820 A1 (STAMM AG [CH]; GROSSMANN U CO AG [CH]) 23 juin 1983 (1983-06-23) * page 5, alinéa 2; revendication 1 * * page 9, ligne 9-17 * -----	1-5	
X	WO 96/12844 A1 (IND E COMERCIO TEXTIL AVANTI L [BR]; LETTIERE NETO RAFAEL [BR]) 2 mai 1996 (1996-05-02) * page 1, ligne 4-8; revendications 1,4,6,9; figures * * page 5, ligne 22-23 * -----	1-5	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) D06N A47G
1 Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 23 mai 2012	Examineur Pamies Olle, Silvia
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 12 15 7568

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

23-05-2012

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 0112343	A1	22-02-2001	GB 2370798 A	10-07-2002
			US 2001024706 A1	27-09-2001
			WO 0112343 A1	22-02-2001

US 6143118	A	07-11-2000	AUCUN	

US 5763040	A	09-06-1998	AU 710831 B2	30-09-1999
			AU 5548096 A	07-11-1996
			CA 2218386 A1	24-10-1996
			DE 69622389 D1	22-08-2002
			DE 69622389 T2	20-03-2003
			EP 0821747 A1	04-02-1998
			JP H11514408 A	07-12-1999
			US 5601910 A	11-02-1997
			US 5763040 A	09-06-1998
			WO 9633307 A1	24-10-1996

DE 3149820	A1	23-06-1983	AUCUN	

WO 9612844	A1	02-05-1996	AU 3647195 A	15-05-1996
			BR 9404171 A	24-12-1996
			DE 69506907 D1	04-02-1999
			DE 69506907 T2	01-07-1999
			EP 0788565 A1	13-08-1997
			ES 2129227 T3	01-06-1999
			US 6013342 A	11-01-2000
			WO 9612844 A1	02-05-1996

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82